



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 075-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.97

Déposée le : 13.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Bütikofer (Lyss, PS)
Tanner (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 910/2024 du 4 septembre 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

La montée inquiétante des incidents antisémites, islamophobes et racistes touche aussi les écoles

Depuis le début de la guerre au Proche-Orient en octobre 2023, les actes antisémites, islamophobes et racistes ont fortement augmenté. Ceux-ci se produisent dans tous les domaines de la société, en particulier dans l'espace public, sur Internet, sur les réseaux sociaux et dans les écoles. Tous les secteurs de la société sont appelés à se positionner et à prendre des mesures actives contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme. Cela vaut en particulier pour l'école obligatoire et les écoles du degré secondaire II, qui ont besoin du soutien coordonné et spécialisé du canton pour assumer cette tâche exigeante. Au vu de la situation actuelle, il convient de renforcer ce soutien afin d'éviter toute nouvelle escalade. Il faut renforcer les mesures existantes et les améliorer de manière ciblée. Quels sont les mots d'ordre ? Veiller au suivi des incidents, défendre une position ferme et claire correspondant au principe de tolérance zéro à l'égard de l'antisémitisme, de l'islamophobie et du racisme, solliciter le soutien des services spécialisés, traiter les incidents et surtout s'atteler à la sensibilisation et à la prévention.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le gouvernement perçoit-il la situation ? A-t-il connaissance de l'ampleur des actes d'antisémitisme, d'islamophobie et de racisme dans les écoles (ceux qui sont enregistrés par ses propres services, ceux signalés par les écoles ou par d'autres organisations comme la FSCI) ?
2. Le gouvernement est-il prêt à agir de manière résolue et renforcée contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme à l'école obligatoire et dans les établissements du degré secondaire II ?

3. Quelles mesures concrètes ont-elles déjà été prises en raison de la crise que traverse le Proche-Orient et dans le contexte de laquelle l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme sévissent de plus en plus ?
4. Quelles autres mesures sont-elles prévues ?
5. En octobre 2023, le président de la Confédération de l'époque, Alain Berset, a offert son soutien aux directrices cantonales et directeurs cantonaux de l'Instruction publique afin d'appuyer l'engagement des écoles dans leur lutte contre l'antisémitisme et le racisme. Ce soutien a-t-il été apporté et sous quelle forme ? Le canton de Berne y a-t-il eu recours¹ ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif prend note avec inquiétude de la montée des incidents antisémites et islamophobes en lien avec l'embrasement du conflit au Proche-Orient et condamne toutes les attaques envers les personnes de confession juive ou musulmane et envers leurs organisations. Comme le soulignent les auteures et auteurs de l'interpellation, l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme constituent des défis pour la société. Nos écoles ont cependant la responsabilité particulière de traiter ces thèmes de manière proactive et d'offrir aux élèves un lieu d'apprentissage non violent et non discriminant.

L'INC a, entre autres, rencontré des parents concernés par ce sujet ainsi que la co-présidente de la Jüdische Gemeinde Bern et le président de l'Islamischer Kantonalverband Bern et mis en œuvre plusieurs mesures, énoncées ci-après. Par ailleurs, le directeur de la sécurité a mené des entretiens avec des représentantes et représentants de la communauté juive, afin de parler de la situation en matière de sécurité et de mesures complémentaires. L'INC et la Direction de la sécurité (DSE) coordonnent leurs efforts.

1. *Comment le gouvernement perçoit-il la situation ? A-t-il connaissance de l'ampleur des actes d'antisémitisme, d'islamophobie et de racisme dans les écoles (ceux qui sont enregistrés par ses propres services, ceux signalés par les écoles ou par d'autres organisations comme la FSCI) ?*

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la police cantonale bernoise tient des statistiques sur les crimes de haine. En 2023, le canton de Berne a reçu 55 signalements. La plupart d'entre eux portaient sur des injures, des menaces, mais aussi sur des voies de fait et des lésions corporelles simples. 30 de ces actes ont été perpétrés pour des motifs ethniques et/ou religieux. Parmi eux, sept signalements ont été enregistrés comme des incidents antisémites, dont cinq après le début du conflit au Proche-Orient le 7 octobre 2023. Les crimes de haine constituent un thème majeur pour la police cantonale bernoise étant donné qu'ils sont dirigés à l'encontre d'une personne ou d'un groupe du fait de leur identité et qu'ils compromettent, par conséquent, la coexistence pacifique entre les communautés. La police cantonale bernoise œuvre à la mise en place de mesures telles qu'un module de prévention visant à sensibiliser les jeunes.

Le système de signalement d'incidents « DoSyRa – Système de documentation sur le racisme » du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme saisit les données issues des entretiens de conseil de l'ensemble des institutions membres. Dans le canton de Berne, cela comprend le gggfon (« Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus ») et le ser-

¹ https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/dokumentation/stellungnahme_nzzas.html (non traduit)

vice de consultation « Berner Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not ». En 2023, 58 entretiens de conseil ont été menés concernant les domaines de la formation, de l'école et de la crèche. 43 d'entre eux ont eu lieu avant le 7 octobre 2023, les 15 restants après cette date.

La Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) a enregistré 20 cas d'antisémitisme dans le canton de Berne entre le 7 octobre 2023 et le 7 mai 2024. Le domaine de formation ne fait pas l'objet d'une comptabilisation distincte à cet égard.

On peut par ailleurs supposer que le nombre effectif de cas est plus élevé puisqu'il est prouvé que généralement, seule une partie des incidents est signalée.

2. *Le gouvernement est-il prêt à agir de manière résolue et renforcée contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme à l'école obligatoire et dans les établissements du degré secondaire II ?*

À l'école, la tolérance zéro est appliquée en matière de violence, de racisme, d'antisémitisme et de discrimination. Aucun enfant ne doit être dévalorisé, exclu ou insulté en raison de son origine géographique, ethnique ou sociale, de son orientation sexuelle ou de son appartenance religieuse ou philosophique. Ce principe sociétal est inscrit dans le Lehrplan 21 et dans le PER. Les établissements de la scolarité obligatoire et les écoles du degré secondaire II dans le canton de Berne œuvrent chaque jour à respecter ce principe et ont besoin, en cette période difficile, de soutien supplémentaire, notamment grâce aux nouvelles mesures initiées. Si des cas concrets surviennent, les communes et les établissements cantonaux sont chargés d'intervenir de manière appropriée, en collaboration avec les services compétents.

Depuis plusieurs années déjà, il existe une étroite collaboration entre les écoles et la police cantonale bernoise. Elle inclut un cours de prévention sur divers thèmes tels que les crimes de haine, notamment motivés par des raisons religieuses, dans les classes de 11H. En collaboration avec la Direction de l'instruction publique et de la culture, la police cantonale bernoise a élaboré le guide « Situations d'urgence et de crise dans les écoles » à l'intention des établissements de formation. Celui-ci contient des recommandations en matière de prévention, d'identification précoce des risques et de lutte contre les cas de violence dans les écoles. Selon leurs besoins, les établissements et leur personnel enseignant peuvent bénéficier de l'offre du Service spécialisé de conseil en sécurité publique de la Police cantonale bernoise à divers stades du processus de prévention de la violence et dans différents cas de violence.

3. *Quelles mesures concrètes ont déjà été prises en raison de la crise que traverse le Proche-Orient et dans le contexte de laquelle l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme sévissent de plus en plus ?*

Au printemps, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a signé une convention avec la FSCI pour les années 2024-2027 afin d'apporter un soutien au service de signalement des cas d'antisémitisme. Ce service propose également une offre de conseil.

La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) a pris, quant à elle, diverses mesures visant à soutenir les établissements. Elle a ainsi rassemblé en ligne les offres et le matériel d'enseignement à des fins de sensibilisation, de prévention et de traitement et gestion des cas liés à l'antisémitisme et au racisme dans les établissements. En outre, la problématique a été abordée avec les directions d'école et les autorités communales compétentes dans le cadre des conférences de mai des inspections régionales et a été traitée

dans la lettre d'information de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) aux écoles.

Au degré secondaire II, le conflit au Proche-Orient est généralement abordé dans le cadre du cours d'histoire ou de culture générale, afin que les élèves se familiarisent avec ce sujet complexe. Depuis les événements du 7 octobre 2023 et les profondes émotions qu'ils ont suscitées au sein de la société, les établissements abordent également ce conflit du fait de son caractère actuel.

Dans le cadre des « sets d'idées » de la PHBern, soit les recommandations de matériel didactique qu'elle a validées, la Haute école pédagogique germanophone renvoie les enseignantes et enseignants vers les programmes de prévention contre l'antisémitisme spécialement conçus pour l'enseignement dispensé en classe. Ces programmes ont été élaborés par la FSCI, la fondation GAMARAAL et la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA).

4. *Quelles autres mesures sont prévues ?*

L'augmentation des incidents antisémites et islamophobes constitue un défi à l'échelle nationale. Le développement de solutions viables nécessite une étroite collaboration entre les communes, les cantons et la Confédération. Le Conseil-exécutif s'engage à renforcer cette collaboration et à initier des mesures coordonnées, telles que la sensibilisation aux symboles et slogans problématiques dans les écoles.

5. *En octobre 2023, le président de la Confédération de l'époque, Alain Berset, a offert son soutien aux directrices cantonales et directeurs cantonaux de l'Instruction publique afin d'appuyer l'engagement des écoles dans leur lutte contre l'antisémitisme et le racisme. Ce soutien a-t-il été apporté et sous quelle forme ? Le canton de Berne y a-t-il eu recours ?*

Jusqu'à présent, le canton de Berne ne s'est pas trouvé dans la nécessité de recourir au soutien supplémentaire de la Confédération. Le 2 mai 2024, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé de réviser sa déclaration de 1991 relative au racisme à l'école et d'établir un rapport sur la mise en œuvre de la déclaration révisée. Ce processus devrait donner lieu à de nouvelles mesures à appliquer par les cantons.

Destinataire

– Grand Conseil